



Motion No.....

déposée par Michel Lando

Groupe UDC Haute-Sorne

Présence obligatoire des personnes naturalisées lors de la séance du CG statuant sur leur demande de naturalisation

Le processus de naturalisation est en Suisse un long chemin comprenant de nombreuses étapes. Au niveau cantonal, le service cantonal de la population (SPOP) est l'autorité responsable du respect de cette législation et de la procédure y relative.

Le dernier acte, comportant une forte symbolique, est la discussion au sein du Conseil général pour statuer sur la demande.

A l'heure actuelle, le règlement d'organisation administrative de la commune (ROAC) ne fait pas mention d'obligation pour les candidates-candidats d'assister à ladite séance.

Sachant que le ROAC de la commune de Haute-Sorne est en cours de révision, le groupe UDC demande donc d'intégrer un article signifiant la présence obligatoire des candidates-candidats lors de la séance ad hoc du Conseil général.

Il remplirait ainsi plusieurs rôles :

1. Permettre à l'assemblée de connaître les candidates-candidats de visu.
2. Signifier aux candidates-candidats la portée symbolique de ce dernier acte.
3. Permettre aux candidates-candidats de mieux connaître leur autorité politiques et ainsi créer le lien entre l'appareil politique et les futures citoyennes-citoyens.

Glovelier, le 15 mars 2021

Pour le groupe UDC, Michel Lando